



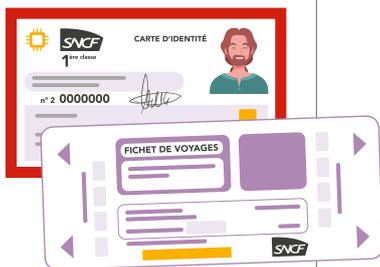
FACILITÉS DE CIRCULATION

RETOUR SUR LA DÉMATÉRIALISATION

DE NOUVELLES HABITUDES À PRENDRE POUR VOYAGER

Depuis 2021, la SNCF a engagé un processus de dématérialisation de nos facilités de circulation (FC). Cette dématérialisation pose de réels problèmes pour les actifs, retraités et les ayants droit qui sont en fracture numérique. L'UNSA-Ferroviaire l'a souvent soulevé lors des rencontres avec l'entreprise.

LES RAISONS



- **Digitaliser** les FC au même titre que les billets de nos clients *via* des applications.
- **Réduire** les coûts de fabrication des facilités de circulation.
- **Restructurer** les APF et supprimer plus de 80 postes.

FC DÉMATÉRIALISÉES LES RAPPELS UTILES



2021

Les cases à composer deviennent digitales et les parcours scolaires dématérialisés.



2022

Les cartes de circulation sont dématérialisées : photo à mettre sur le site* pour les titulaires et les ayants droit. Pour les retraités, les cartes de circulation 2022 des ayants droit sont prorogées en 2023 si elles sont accompagnées, lors du voyage, du courrier personnel reçu à domicile.



2023

Les 16 cases deviennent digitales et sont utilisables dès 2023. Pour les ayants droit des retraités, les fichets de voyages papier sont utilisables jusqu'au 31 décembre 2023.



UNSA-FERROVIAIRE

VOTRE VOYAGE

LES CONSEILS DE L'UNSA

#1

Avant de déclencher l'édition et l'impression de sa case digitale, être certain d'effectuer le voyage. La case digitale est perdue si le voyage est annulé. Toutefois, l'entreprise confirme qu'Optim'Services va donner la possibilité de les réincrémenter. Cela sera faisable à partir de cette année.

#2

Concernant l'émission de la DPR en version papier sur les bornes en libre-service (BLS) : quand l'agent fait sa réservation gratuite sur SNCF Connect et qu'il demande l'émission de la version papier sur BLS, il devient impossible de l'annuler, l'échanger et donc de la remettre à disposition. Si vous imprimez votre QR Code sur une BLS, votre réservation est bloquée et votre DPR perdue, sauf à téléphoner au 3635.

#3

Il est toujours possible de faire vos réservations de billets de train aux guichets SNCF.

#4

Pour les sinistrés du numérique, en dernière solution, vous avez la possibilité de demander annuellement vos cartes de circulation par téléphone, mais attention au délai de confection et d'acheminement par la poste.

INFO DE DERNIÈRE MINUTE

Les tarifs de la réservation pour les bénéficiaires de facilités de circulation augmenteront à partir du 7 février 2023.

- › Le tarif de la réservation TGV en pointe en seconde classe passera de 9,00 € à 10,00 €.
- › Le tarif de la réservation TGV en pointe en première classe passera de 13,90 € à 15,00 €.
- › Le tarif de la réservation TGV en période normale passera de 1,60 € à 1,70 €.

VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS AVEC VOS FC DIGITALES ?

EN AMONT DU VOYAGE

› 08 09 40 01 10

EN SITUATION DE VOYAGE IMMINENT

› 09 76 47 70 00



ET LA CARTE FIP ?

- Les cartes FIP 2023-2025 ont été envoyées courant décembre 2022, par courrier, au domicile, à tous les agents qui avaient déjà la carte 2020-2022.
- Si vous ne l'avez pas reçue, il faut en faire la demande sur le site services-aux-retraites.sncf.com ou sur le site de l'Agence paie et famille pour les actifs.

VERS LE TOUT NUMÉRIQUE ?

Très active sur la thématique des FC et sur leur utilisation par les actifs, retraités et ayants droit, l'UNSA-Ferroviaire considère la dématérialisation comme un changement radical et non évident dans les habitudes de voyage des cheminots et notamment pour ceux subissant de plein fouet la fracture numérique. Cette digitalisation des outils du quotidien devient la norme dans une société de plus en plus régie par des applications et de moins en moins par la présence humaine pourtant nécessaire dans notre entreprise.



UNSA-FERROVIAIRE